CONSEIL MUNICIPAL & CCAS - 3 mars 2020 - Compte-rendu



Date de la convocation : 23 février 2020

Présent(e)s : M^{mes} Anne Faron, Isabelle George et Aurélie Simon

MM. Yannick Defolie, Xavier Henry, Francis Roch, Olivier Simon et Stéphane Simon

Invitées: M^{mes} MR Jeandel, N Panigot et S Roche

Absent excusé (0)

Secrétaire de séance : M. Francis Roch

Secrétaire de mairie : présente

Compte-rendu précédent (voir ci-dessous)

Conseil municipal du 9 avril 2019

Rectification du CR - Chemins communaux

Lire : Après délibération, le conseil municipal décide, à la majorité, de participer à hauteur de 500.00 € ... Le reste sans changement.

HORS RÉUNION

Remerciements de fin de mandat 2014 - 2020

à / au / aux, M^{mes} et MM,

1^{er} adjoint et membres du conseil municipal,

Déléguée du CCAS,

Époux et épouses des élu(e)s,

Personnel municipal,

Agent ONF,

Bénévoles (fleurissement, Giri-Anim, occasionnels), ...

Présentation des candidat(e)s 2020

- Monsieur Francis Roch (maire sortant)
- Monsieur Olivier Simon (1er adjoint sortant)
- Madame Isabelle George (conseillère municipale sortante)
- Monsieur Yannick Defolie (conseiller municipal sortant)
- Madame Marie-Reine Jeandel
- Madame Nathalie Panigot
- Madame Sabrina Roche

Commune - Compte administratif 2019

Assainissement - Compte administratif 2019

A/ Résultat de fonctionnement	+ 105.817.61 €	A/ Résultat de fonctionnement	+ 208.93 €
Dépenses d'investissement	23.228.39 €	Dépenses d'investissement	4.576.98 €
Recettes d'investissement	12.783.06 €	Recettes d'investissement	23.955.30 €
B/ Résultat d'investissement	- 10.445.33 €	B/ Résultat d'investissement	+ 19.376.32 €
A-B/ Résultat global 2019	+ 95.372.28 €	A+B/ Résultat global 2019	+ 19.585.25 €

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

- acte la présentation du compte administratif (commune et assainissement) de l'exercice 2019,
- approuve le compte administratif (commune et assainissement) tels qu'il est présenté,
- donne pouvoir au maire pour signer tous les documents afférents à cette décision.
- approuve le compte de gestion 2019 du comptable (Trésor Public) qui est le reflet exact du compte administratif (commune et assainissement) de l'exercice 2019.

Pendant le vote du compte administratif (commune et assainissement), le maire quitte la salle comme le prévoit les textes réglementaires.

Les compte administratif et compte de gestion (commune et assainissement) de l'exercice 2019 sont à la disposition du public aux heures d'ouverture du secrétariat.

CC3M - Convention de création d'un service commun des ouvriers intercommunaux

Il s'agit de la prestation en chemins forestiers (débroussaillage et élagage), travaux bâtiments et déneigement.

La convention courre du 1^{er} janvier au 31décembre 2020

Seules les prestations réalisées sont payantes.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser le maire à signer la dite convention.

■ Logement communal - Rue Boudière

M. Régis Blancheton nous a fait savoir, par lettre recommandée, avec AR du 3 mars 2020, qu'il quittait le logement après expiration du préavis de 3 mois.

Sinistre de l'église

Les récentes tempêtes successives des 27 février et 1^{er} mars 2020 ont endommagé la toiture du clocher (revêtement d'ardoises côtés nord et sud).

L'assurance Groupama a été saisie.

La société Maddalon frères - 54121 Vandières - établira un devis dans les prochains jours.



Clocher de l'église

Syndicat des Eaux-Euron-Mortagne

Modification statutaire - Changement d'adresse Nouvelle adresse : Maison des Services - 12, rue M. Barrès 54830 Gerbéviller

Après délibération, la modification de statuts du Syndicat Eaux-Euron-Mortagne est acceptée à l'unanimité.

Recensement 2020

70
35
35

Le conseil remercie M^{lle} Sophie Curin, agent recenseur, pour le travail réalisé.

Le conseil municipal accorde à l'agent recenseur l'indemnité réglementaire de 135.00 €.

Infos

<u>Journal</u> - Nous n'avons plus de correspondante de l'Est Républicain.

<u>Écoles</u> - À la rentrée 2019, Giriviller comptait 9 élèves en primaire. Le SIS (7 communes - 817 habitants) gère 64 élèves sur 2 établissements scolaires et 2 cantines (Magnières et Remenoville).

le maire,

